

CONDITIONS GÉNÉRALES

En vertu du présent Bon de Commande (« BC »), l'entité juridique Mondelēz International Inc. ou sa filiale ou succursale indiquée sur le présent BC (« MDLZ ») s'engage à acheter les produits et/ou services énumérés sur le présent BC. Vous pouvez accepter le présent BC soit en avisant MDLZ soit en commençant à l'exécuter, selon ce que vous faites en premier lieu, et vous serez réputé l'avoir accepté si MDLZ ne reçoit pas de refus dans les 7 jours suivant l'émission dudit BC. Si MDLZ le demande, vous accuserez réception de ce BC et reconnaitrez votre capacité à l'exécuter dans le délai demandé par MDLZ (sans toutefois dépasser les 7 jours suivant la réception de cette demande). MDLZ rejette toute modification ou condition que vous proposez au présent BC (y compris sur vos formulaires, factures ou autres).

1. Prix et conditions de paiement. Vous vendrez à MDLZ au prix indiqué sur ce BC. Si aucun prix n'est indiqué, le prix correspondra au montant le moins élevé entre (a) le dernier prix que vous avez facturé ou proposé à MDLZ ou (b) le prix du marché le plus bas en vigueur lorsque vous vous êtes acquitté de vos obligation en vertu du présent BC, sous réserve que la loi nationale applicable n'impose pas des modalités différentes. Le prix comprend tous les coûts, sauf si MDLZ accepte à l'avance par écrit de vous en rembourser d'autres, auquel cas vous les inscrirez sur la facture sans majoration après toute remise ou rabais et fournirez des copies des reçus originaux. Vous ne facturerez pas MDLZ pour les marchandises qui n'auront pas encore été livrées ni pour les services qui n'auront pas encore été exécutés, à moins que MDLZ n'en convienne autrement par écrit. MDLZ n'a aucune obligation de payer les factures reçues pour des marchandises ou des services plus de 6 mois après leur livraison ou leur exécution, **sauf si la loi applicable l'exige**. Le délai de paiement commencera à courir dès que MDLZ aura reçu des marchandises et services acceptables ou une facture correcte, selon la dernière de ces deux dates (**à moins que la loi applicable n'exige que le délai commence à la date de la facture**). En acceptant ce BC, vous acceptez que MDLZ vous paie dans le cycle de paiement de MDLZ qui suit le délai spécifié sur ce BC (s'il n'y en a pas, 60 jours dans l'Union européenne et 120 jours dans le reste du monde), à moins que MDLZ n'applique des délais de paiement plus courts en raison de règles obligatoires en vertu de la loi nationale applicable. Votre facture doit indiquer le numéro du BC. Si la loi le permet, MDLZ pourra retenir les montants contestés dans le cadre de ce BC jusqu'à ce que le différend soit résolu, et MDLZ pourra déduire tout montant que vous ou vos filiales devez à MDLZ ou à l'une de ses filiales (mais MDLZ n'a aucune responsabilité conjointe et solidaire avec ses filiales). Sous réserve des lois applicables, vous utiliserez le système électronique que MDLZ vous indiquera (ce qui pourra vous obliger à vous inscrire auprès d'un tiers à vos frais lorsque la loi le permet) pour recevoir des commandes, émettre des factures et recevoir des paiements.

2. Obligations et garanties. Vous vous assurerez que toutes les marchandises (y compris leur conditionnement) et les services : (a) sont conformes aux spécifications de MDLZ (ou à vos spécifications que nous avons approuvées) et sont conformes à tous les échantillons approuvés ; (b) sont exempts de défauts, correctement étiquetés, fabriqués avec des matériaux neufs, et sont de bonne qualité et de bonne facture ; (c) sont adaptés à leur utilisation prévue dans ou avec des produits alimentaires et ne contiennent pas, à votre connaissance, de produits chimiques que MDLZ est tenue de signaler aux autorités publiques locales ou qui sont autrement soumis à une restriction légale ; (d) ne portent pas atteinte, et l'utilisation qu'en fera MDLZ ne portera pas non plus atteinte, aux droits de propriété intellectuelle de quiconque ni à aucun autre droit ; (e) ne

donnent aucun goût, odeur, texture ni aucune couleur non prévus à aucun produit de MDLZ ; et (f) sont fournis avec toute la diligence nécessaire et de manière professionnelle et efficace. Vous signerez des garanties sur la sécurité alimentaire des aliments comme le demande raisonnablement MDLZ si la loi applicable l'exige. Vous vous assurerez que vous, ainsi que les marchandises et services, respectent : (i) toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables dans les pays dans lesquels les marchandises sont livrées ou les services exécutés et/ou seront utilisés (à condition que MDLZ vous ait indiqué ces pays), (ii) le Code de Conduite de MDLZ, et (iii) les Manuels des Exigences Qualité des fournisseurs ou des co-fabricants de MDLZ applicables (y compris les exigences spécifiques aux ingrédients), le Manuel des Normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point, ou Analyse des dangers des points critiques pour leur maîtrise) et les autres directives qui vous ont été communiquées et que MDLZ impose à ses fournisseurs de respecter en général (les points (ii) et (iii) sont disponibles sur le « Portail des Fournisseurs » de MDLZ sur Internet à l'adresse <https://www.mondelezinternational.com/procurement>). Vous reconnaissez avoir reçu les manuels, qui font partie de ce BC et sont susceptibles d'être modifiés. Vous devez informer MDLZ immédiatement si vous prenez connaissance de tout problème potentiel de qualité, de sécurité ou d'étiquetage des marchandises et des services ou de toute violation potentielle de vos obligations dans le cadre de ce BC. Par les présentes, vous céder à MDLZ toutes garanties relatives aux marchandises et services ou, si vous ne pouvez les céder, vous acceptez d'introduire des réclamations au titre de ces garanties pour le compte de MDLZ à la demande de cette dernière. Vous vous assurerez que vos employés, agents et sous-traitants se conforment au présent BC et, en outre, lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de MDLZ, aux exigences de qualité, de sûreté et de sécurité du site. Vous fournirez, dans les 14 jours, tous les renseignements concernant les marchandises, services ou spécifications que MDLZ (ou son contractant) demande raisonnablement, y compris le fait de remplir et de retourner tout formulaire tel que la Demande d'Accusé de Réception des Spécifications.

3. Matériaux. À moins que MDLZ ne vous fournisse des matériaux en lien avec le présent BC, vous vous procurerez tous les matériaux nécessaires, ils demeureront votre propriété et MDLZ n'en assume aucune responsabilité. MDLZ pourra vous demander d'acheter des matériaux auprès de certains fournisseurs et vous devrez le faire à moins que cela ne vous entraîne à rompre vos contrats existants. Vous n'utiliserez ces matériaux que pour exécuter le présent BC et vous répercuterez à MDLZ les rabais ou autres économies que vous recevrez en conséquence. Si MDLZ vous fournit des matériaux dans le cadre du présent BC, ils demeureront la propriété de MDLZ, il vous incombera de les maintenir en bon état et de vous assurer qu'ils demeurent libres de tout privilège ou sûreté ; vous ne les utiliserez que dans le cadre du présent BC et vous vous engagez à les retourner à MDLZ ou en disposer autrement selon les directives de MDLZ. L'utilisation des matériaux que MDLZ vous fournit ou vous demande d'acheter ne vous libère pas des obligations découlant du présent BC.

4. Rejet. MDLZ pourra inspecter les marchandises et les services dans un délai raisonnable après la livraison et vous notifier toute non-conformité existante ; par ailleurs, vous ne pourrez pas invoquer l'expiration des garanties de MDLZ pour retard d'inspection et de notification. MDLZ pourra, à sa seule discrétion (sauf si la loi nationale applicable en dispose autrement), rejeter et vous retourner, à vos frais, la totalité ou une partie des marchandises ou des services livrés qui dépassent la quantité commandée et/ou qui ne sont pas conformes au BC ou à vos obligations.

En pareil cas, vous ferez, à la discrétion de MDLZ, une ou plusieurs des actions suivantes : (a) livrer des marchandises ou fournir des services de remplacement conformes au BC et à vos obligations dans un délai raisonnable ; (b) rembourser MDLZ intégralement ou lui accorder une un rabais d'un montant approprié; et/ou (c) rembourser à MDLZ le coût des marchandises ou des services de remplacement achetés par MDLZ en raison de votre non-conformité dans le cas où vous ne pourriez pas nous re-livrer des marchandises ou fournir des prestations conformes dans un délai raisonnable. Vous indemniserez également MDLZ pour toute perte ou tout dommage subi par cette dernière en rapport avec l'une ou l'autre des situations susmentionnées. Vous supporterez tous les coûts que MDLZ encourra en rapport avec la livraison de marchandises et de services de remplacement, y compris le transport, l'enlèvement, l'examen, l'installation, etc. Indépendamment des obligations de MDLZ, vous êtes responsable des essais, de l'inspection, du contrôle de la qualité et de la fourniture à MDLZ de certificats d'analyse délivrés par des laboratoires accrédités. Le paiement des marchandises ou des services n'implique pas l'acceptation.

5. Modifications et annulation. Avant votre livraison des marchandises ou votre exécution des services, MDLZ pourra demander des modifications. Si nous pouvons vous prouver qu'une modification réduira vos coûts ou si vous démontrez qu'une modification augmentera vos coûts ou affectera votre capacité à honorer ce BC à temps, MDLZ négociera avec vous un ajustement équitable du prix ou des délais ou MDLZ pourra décider de ne pas effectuer les modifications. MDLZ se réserve le droit d'annuler le présent BC concernant les marchandises non encore livrées ou les services non encore fournis en vous le notifiant. Une fois que MDLZ vous l'aura notifié, vous devrez prendre toutes les mesures nécessaires de nature à minimiser les coûts résultant de cette annulation de MDLZ. À titre de recours exclusif, MDLZ vous remboursera les frais irrévocables engagés avant de recevoir sa notification (déduction faite des économies réalisées du fait de l'annulation de MDLZ) et dûment justifiés. Si MDLZ modifie ses spécifications, vous vous y conformerez dans les 10 jours suivant la réception de la notification. L'exécution de vos obligations dans le cadre des spécifications modifiées sera interprétée comme votre acceptation de ces modifications.

6. Livraison et risques. Sauf indication contraire dans le présent BC ou dans une accord écrit signé par les deux parties qui régit le présent achat, vous livrerez les marchandises à MDLZ conformément aux Incoterms DDP 2020 au lieu de livraison de MDLZ indiqué dans le présent BC et vous assumerez le risque de perte ou de dommages aux marchandises et vous en conserverez la propriété jusqu'à ce qu'elles soient livrées de façon satisfaisante à MDLZ, Ce point là déterminera le moment auquel le risque de perte et la propriété seront transférés à MDLZ. Si les marchandises sont envoyées à partir d'un autre pays, vous agirez en tant qu'importateur et assumerez la responsabilité du processus d'importation jusqu'à ce que MDLZ reçoive les marchandises de manière satisfaisante avec les informations appropriées et les documents douaniers correspondants, sauf si MDLZ en convient autrement par écrit ou si les INCOTERMS convenus en disposent autrement. Vous assumerez les coûts, y compris les taxes et autres frais de livraison, pour les marchandises importées et MDLZ est en droit de vous donner des instructions raisonnables sur la délivrance des documents.

Dans le cas où MDLZ décide de gérer son propre processus d'importation, vous lui fournirez les documents nécessaires pour mener à bien le processus. Si une date ou une heure de livraison fixe est convenue pour ce BC, le respect des délais est une condition essentielle et si vous ne livrez pas les marchandises ou n'exécutez pas les services en temps voulu, MDLZ pourra annuler

le BC et pourra ne pas payer les marchandises non livrées ou les services non exécutés à la date promise. MDLZ pourra acheter des marchandises ou des services de remplacement à vos frais et vous l'indemniseront pour toute autre perte qu'elle a subie. Vous effectuerez toute livraison les jours de semaine pendant les heures normales d'ouverture de MDLZ. Vous étiquetterez correctement toutes les unités en y indiquant votre nom, la description des marchandises, le numéro de BC, le numéro de lot et, le cas échéant, la date de durabilité maximale ainsi que toutes autres informations d'identification requises par MDLZ. Vous fournirez des informations précises et complètes sur tous les documents d'expédition et de douane, y compris une description des marchandises, le pays d'origine et de fabrication, la devise, les conditions de livraison et le site de fabrication réel si les marchandises sont des ingrédients ou des matériaux de conditionnement aptes au contact avec les aliments.

7. Exonération de responsabilité. Vous indemniseront, défendrez et dégagez MDLZ (ainsi que ses affiliées, employés et agents) à l'abri de toute responsabilité en cas de pertes, dommages et intérêts, amendes, pénalités et frais (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) découlant de réclamations de tiers fondées sur tout manquement réel ou supposé du présent BC, d'actes de négligence ou d'omissions ou faute lourde de votre part ou de celle de vos employés, agents ou sous-traitants.

8. Assurance. Vous souscrirez, à vos frais, une assurance responsabilité civile générale professionnelle et produits qui couvrira vos obligations dans le cadre du présent BC, avec une limite établie par la loi ou par la filiale d'achat de MDLZ ou le site de cette dernière (le montant le plus élevé étant retenu), mais en aucun cas inférieure à 1 000 000 USD (ou l'équivalent local) par événement (sauf si vous êtes situé au Mexique, en Amérique centrale ou en Amérique du Sud, auquel cas la limite ne sera pas inférieure à 300 000 USD (ou l'équivalent local) par événement). Si vos employés sont présents sur les sites de MDLZ ou travaillent à titre d'agent pour notre compte, vous souscrirez également, à vos frais, une assurance contre les accidents du travail et/ou une assurance responsabilité civile de l'employeur ainsi qu'une assurance automobile (y compris la responsabilité civile) selon les montants requis par les lois ou les règlements nationaux applicables. Vous souscrirez ladite assurance auprès de compagnies d'assurance ayant une note d'au moins A-VII attribuée par l'agence de notation A.M. Best et qui sont qualifiées pour exercer leurs activités dans le pays de la filiale d'achat de MDLZ ou de son site.

9. Règlement des différends et droit applicable. Si les parties ne peuvent pas résoudre un différend concernant le présent BC par une négociation de bonne foi, il sera porté exclusivement devant les tribunaux de commerce du pays et de l'État (ou autre territoire, le cas échéant) indiqué sur le BC comme lieu de règlement des différends ou, à défaut, dans lequel MDLZ (ou sa filiale ou succursale d'achat ou réceptrice) est immatriculée (ou autre lieu si la loi l'exige), et le droit de ce pays et de cet État (ou autre territoire, le cas échéant) s'appliquera. Vous renoncez à soulever toute exception à la compétence de cette juridiction et à tout droit d'intenter une action ailleurs. La Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de marchandises ne s'appliquera pas.

10. Force majeure. Si l'une ou l'autre des parties ne peut se conformer au présent BC en raison d'événements raisonnablement hors de son contrôle, cette partie le notifiera rapidement l'autre partie par écrit et fera tous ses efforts raisonnables pour rétablir sa capacité à exécuter ses obligations dans les 10 jours. Si l'incapacité à s'acquitter de ses obligations se poursuit pendant plus de 10 jours, l'autre partie pourra annuler le présent BC immédiatement, sans frais ni pénalité, en donnant un préavis écrit à la partie incapable d'exécuter ses obligations. Les augmentations

de coûts imprévus causées par des événements ou l'évolution des conditions du marché, ainsi que les grèves, les ralentissements du travail ou d'autres mouvements sociaux dans votre établissement ne constituent pas des événements incontrôlables.

11. Audits. MDLZ pourra auditer n'importe lequel de vos établissements et dossiers concernés par le présent BC pour évaluer vos procédures d'assurance qualité et de sécurité alimentaire ainsi que votre conformité aux spécifications (« Audits Qualité »), votre conformité aux Politiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (« RSE ») de MDLZ (« Audits RSE »), et pour vérifier que les prix, les coûts refacturés, les dépenses remboursables ou autres dispositions financières sont conformes au présent BC (« Audits Financiers »). MDLZ peut réaliser des Audits qualité et financiers elle-même ou par l'intermédiaire de représentants tiers qu'elle choisit ou que vous sélectionnez dans la liste pré-approuvée de MDLZ. En outre, vous ne demanderez à aucun auditeur de signer un accord supplémentaire afin de réaliser l'audit. MDLZ peut également exiger que vous remplissiez un questionnaire au lieu d'un audit ou en prévision de celui-ci, ou que vous vous inscriviez auprès d'un tiers que MDLZ a choisi pour gérer les informations issues de l'audit et que vous lui soumettiez des informations. Pour les Audits Qualité, MDLZ peut vous demander de faire réaliser un audit par un tiers conformément aux systèmes de certification accrédités de la Global Food Safety Initiative (GFSI) (obligatoire si vous fournissez des matières premières ou des emballages). Pour les Audits RSE, MDLZ peut vous demander de participer au Programme pour l'Approvisionnement Responsable parrainé par AIM en Europe et GMA aux États-Unis (« AIM-PROGRESS »). Le cas échéant, vous vous inscrirez rapidement au Supplier Ethical Data Exchange (« SEDEX ») et vous remplirez un questionnaire d'auto-évaluation (« QAE ») pour chaque site concerné par l'exécution de vos obligations dans le cadre du présent BC. Vous devez tenir à jour les informations du QAE, les mettre à jour au moins une fois par an et vous assurer que MDLZ a accès à ces informations. MDLZ peut exiger des informations supplémentaires ou que vous preniez des mesures correctives à la suite du QAE. MDLZ peut également exiger que vous demandiez à un auditeur qu'elle a approuvé de réaliser un audit conformément aux directives d'AIM-PROGRESS. Vous pouvez demander à MDLZ d'accepter un audit que vous avez effectué pour un autre client, et MDLZ décidera si elle l'acceptera en tout ou en partie. MDLZ pourra exiger des nouveaux audits périodiques en fonction de son évaluation des risques. Si vous avez violé le présent BC, vous prendrez immédiatement les mesures correctives que MDLZ exigera raisonnablement, et MDLZ ou son représentant pourra vérifier votre installation ou vos registres aussi souvent qu'il sera raisonnablement nécessaire pour vérifier si vous y avez remédié. Pour les Audits Qualité et RSE (y compris AIM-PROGRESS), MDLZ prendra en charge ses propres coûts internes et vous supporterez tous les autres coûts d'audit (y compris ceux des auditeurs tiers). Pour les Audits Financiers, MDLZ prendra en charge ses propres coûts internes et les coûts des auditeurs, à moins que MDLZ ne découvre que vous avez violé le présent BC, auquel cas vous devrez rembourser les coûts de MDLZ. Si vous refusez tout audit, MDLZ pourra refuser le paiement et/ou pourra annuler le BC.

12. Informations confidentielles.

(a) **Protections générales.** Tous renseignements non publics que vous apprenez au sujet de MDLZ dans le cadre du présent BC, y compris, sans s'y limiter, toutes informations personnelles, toutes données à caractère personnel ou terme similaire, tels que définis par la loi applicable (les « Informations Nominatives ») qui vous sont fournis par MDLZ ou pour le compte de MDLZ, et le BC lui-même, constituent des informations confidentielles de MDLZ (les « Informations Confidentielles ») que vous ne pouvez divulguer à aucun tiers. Vous (et, le cas échéant, vos

sociétés affiliées) ne pouvez utiliser les Informations Confidentielles de MDLZ que dans le cadre nécessaire à l'exécution du présent BC et ne pouvez les partager qu'en cas de besoin avec vos employés (et d'autres personnes que nous avons pré-approuvées et qui ont signé des accords de confidentialité raisonnablement acceptables pour MDLZ) qui vous aident à exécuter vos obligations en vertu du présent BC. Vous vous assurez que tous les sous-traitants sont assujettis aux conditions du présent BC et vous demeurez responsable envers MDLZ de l'exécution ou des omissions de vos sous-traitants. MDLZ est propriétaire de toutes les Informations Confidentielles et dès l'exécution (ou dès la résiliation) du BC, ou à la demande de MDLZ, vous devez les restituer en toute sécurité, ainsi que toutes les copies, à MDLZ ou, si MDLZ le demande, en disposer d'une façon qui a été approuvée par MDLZ. Vous ne pourrez pas, sans le consentement écrit préalable de MDLZ, annoncer ou publier le fait que vous avez été engagé pour fournir des produits ou des services à MDLZ. Vous devrez (et vous vous assurez que les affiliées ou autres entités avec lesquelles vous travaillez le feront) maintenir des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables pour la protection des Informations Confidentielles qui sont conformes à toutes les lois sur la protection de la vie privée et qui ne sont pas moins protectrices que les contrôles de sécurité que vous appliquez à vos propres Informations Confidentielles. Vous aviserez immédiatement MDLZ dès que vous aurez pris connaissance ou que vous aurez des raisons de soupçonner une violation de sécurité menant à la destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou à l'accès accidentel ou illégal d'Informations Confidentielles ou à tout autre incident qui compromet de façon importante la confidentialité, l'intégrité ou la sécurité des Informations Confidentielles ou des systèmes utilisés pour stocker ou traiter autrement les Informations Confidentielles.

(b) Traitement des Informations Nominatives. Vous comprenez et convenez que, dans la mesure applicable et à moins que MDLZ et vous n'en conveniez autrement, vous êtes un Fournisseur de Services ou un Sous-traitant tel que défini par les lois applicables en matière de protection de la vie privée. Vous ne traiterez ou n'utiliserez autrement que les Informations Nominatives de MDLZ qui vous sont fournies par cette dernière ou en son nom, ou auxquelles vous avez accès, (i) selon les instructions de MDLZ, (ii) dans la mesure raisonnablement nécessaire pour remplir le présent BC, et (iii) tel que requis par la loi applicable. Sans limiter la portée de ce qui précède, vous ne devez vendre aucune Information Nominatives de MDLZ ni conserver, utiliser, divulguer ou traiter autrement les Informations Nominatives de MDLZ à des fins autres que celles de l'exécution du BC et surtout pas à vos propres fins ou dans vos propres intérêts commerciaux. Vous déclarez, garantissez et certifiez que vous comprenez et respecterez les restrictions énoncées dans le présent article et dans le BC.

(c) Demandes individuelles concernant les Informations Nominatives. Vous coopérerez avec MDLZ si un individu fait une demande légitime pour : (i) l'accès à ses Informations Nominatives ; (ii) des renseignements sur les catégories de sources auprès desquelles les Informations Nominatives sont collectées ; ou (iii) des renseignements sur les catégories ou les éléments particuliers des Informations Nominatives de l'individu, y compris en fournissant les renseignements demandés dans un format portable et, dans la mesure où cela est techniquement possible, facilement utilisable qui permet à l'individu de transmettre les renseignements à une autre entité ou (iv) tout autre droit de la personne concernant ses Informations Nominatives en vertu de toute loi applicable en matière de protection de la vie privée. Vous informerez rapidement MDLZ par écrit de toute demande concernant les Informations Nominatives .

13. Droits de Propriété Intellectuelle (PI).

(a) **Propriété Intellectuelle préexistante.** MDLZ et vous serez chacun propriétaire et continuerez à être propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, droits de propriété industrielle et autres droits de propriété de toute nature, qu'ils soient enregistrés ou non (« Droits de PI »), que chacun possédait avant l'émission du présent BC.

(b) **Œuvres sur mesure.** Si vous ou vos sous-traitants autorisés créez, concevez, inventez, acquérez ou développez des Œuvres pour MDLZ ou pour le compte de MDLZ qui sont (ou pourraient être) assujettis à des droits de PI ou qui contiennent des éléments qui sont (ou pourraient être) assujettis à des Droits de PI (« Œuvres sur mesure »), vous confirmez par les présentes que, dans la plus large mesure permise par la loi : (i) toutes ces Œuvres sur mesure constituent des « œuvres de commande », telles que définies dans la loi américaine sur le droit d'auteur et dans toute loi ou règlement similaire ou analogue de toute autre juridiction, notamment la réglementation française spécifique ; (ii) à compter de la date de création et au fur et à mesure de leur création, MDLZ sera considérée comme le seul « auteur » et le propriétaire exclusif de tous les droits, titres et intérêts dans le monde entier sur ces Œuvres sur mesure et tous les éléments de celles-ci, ainsi que sur les Droits de PI et les droits dérivés qui en découlent ; et (iii) tous les droits d'enregistrement de ces œuvres appartiendront à MDLZ et lui seront automatiquement dévolus. Si, pour une raison quelconque, ces Droits de PI ne sont pas dévolus à MDLZ conformément à ce qui précède, vous cédez et transférez par les présentes, de façon irrévocable et exclusive, à MDLZ tous les Droits de PI sur ces Œuvres sur mesure, ou si cela n'est pas possible, vous accordez par les présentes à MDLZ une licence exclusive, mondiale, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances, cessible et pouvant faire l'objet d'une sous-licence, pour utiliser les Œuvres sur mesure.

(c) **Pleins Droits.** Vous déclarez que vous avez pleinement le droit de céder et d'accorder à MDLZ tous les droits, titres et intérêts relatifs à tous les Droits de PI attachés aux Œuvres sur mesure. De plus, vous déclarez et garantissez que (i) les Œuvres sur mesure ont été exclusivement développées par vous, auteur original, et ne violent pas ou n'enfreignent pas autrement les droits d'un tiers, et (ii) vous n'avez aucun autre accord ou engagement qui pourrait entraver le transfert de tous les Droits de PI sur les Œuvres sur mesure à MDLZ. Dans le cas d'inventions faites par un de vos employés ou les employés de l'un de vos sous-traitants autorisés conformément à la loi applicable dans toute juridiction nationale concernée, vous devez vous assurer que tous les droits, y compris les inventions, créés ou développés par ces employés sont dûment et sans restriction revendiqués par ou cédés à vous-même afin de vous permettre de céder à MDLZ ces droits sur les inventions conformément au présent BC.

(d) **Consentement et renonciation aux droits.** Vous consentez à toute utilisation, par MDLZ ou ses représentants, des Œuvres sur mesure, de tout élément expressif de ceux-ci, de toute œuvre dérivée ou de toute propriété intellectuelle qui y est incorporée, et vous vous engagez à ne prendre aucune mesure (et à vous assurer que vos employés et sous-traitants ne prennent aucune mesure) pour entraver cette utilisation. Vous ferez en sorte que vos employés et vos sous-traitants autorisés, dans toute la mesure permise par la loi nationale, renoncent à tout droit moral sur les Œuvres sur mesure auquel ils ont ou pourraient avoir droit à l'avenir en vertu des dispositions de la loi, ainsi qu'à toutes les réclamations et causes d'action relatives aux Œuvres sur mesure et/ou aux droits susmentionnés. Dans toute la mesure permise par la loi nationale, vous renoncez à tout droit de révoquer les cessions, licences et consentements accordés aux présentes.

(e) **Contrepartie suffisante.** Il est convenu que la contrepartie de l'un ou l'autre des actes susmentionnés dans la présente clause est incluse dans votre rémunération en vertu du présent BC.

(f) **Documents.** Vous devrez, à la demande et aux frais de MDLZ, signer (ou faire signer) des documents tels que des confirmations de cessions, des enregistrements, des authentifications et des dépôts pour la poursuite, l'enregistrement et l'application de tout Droit de PI sur les Œuvres sur mesure.

14. Taxes. À moins que les deux parties n'en conviennent autrement par écrit, chaque partie sera responsable de ses propres taxes, dans les conditions prévues par la loi. Si vous êtes tenu de facturer une taxe (par exemple, taxe d'État sur les ventes ou taxe sur les produits et services) ou si MDLZ est tenue de retenir une taxe, la partie concernée donnera alors à l'autre l'occasion de démontrer (et de documenter) comment cette charge ou cette retenue peut être réduite (par exemple, en fournissant un certificat d'exemption de la taxe sur les ventes). Vous devez aviser MDLZ avant de faire toute déclaration fiscale aux autorités publiques.

15. Responsabilité sociale des entreprises. Vous devez vous conformer à ce qui suit dans l'exécution du présent BC :

(a) **Travail forcé.** Vous n'utiliserez pas de travail forcé, c'est-à-dire tout travail ou service effectué sans consentement sous la menace d'une sanction physique ou autre. Vous devez respecter la liberté de circulation de vos travailleurs et ne pas restreindre leur circulation en contrôlant leurs papiers d'identité, en conservant des dépôts d'argent ou en prenant toute autre mesure pour empêcher les travailleurs de mettre fin à leur emploi. Si des travailleurs concluent des contrats de travail avec vous, ils doivent le faire de leur plein gré.

(b) **Travail des enfants.** Vous n'emploierez pas directement (ou indirectement par l'intermédiaire de vos sous-traitants) des enfants de moins de 18 ans à moins que les conditions légales, nécessaires et suivantes ne soient remplies :

(i) Vous respecterez la limite d'âge minimum d'emploi définie par la législation nationale ou par la Convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT »), la plus élevée des deux étant retenue. L'âge minimum d'emploi fixé par la Convention 138 de l'OIT est la limite d'âge de la scolarité obligatoire locale, qui ne serait être inférieur à 15 ans (14 ans dans certains pays en développement), sous réserve des exceptions autorisées par l'OIT et la législation nationale.

(ii) Vous vous assurerez que les employés travaillant dans les installations qui fabriquent ou conditionnent les produits finis de MDLZ, servant d'employés temporaires à MDLZ, ou présents dans les installations de MDLZ, sont âgés d'au moins 15 ans (et aucune exception autorisée par l'OIT ou la législation nationale ne s'appliquera).

(iii) Vous devez démontrer que leur emploi ne les expose pas à des risques physiques excessifs pouvant nuire à leur développement physique, mental ou émotionnel.

(c) **Diversité et intégration.** Vous devrez embaucher, rémunérer, promouvoir, sanctionner et offrir d'autres conditions d'emploi uniquement sur la base de la performance et de la capacité d'une personne à effectuer le travail (sauf disposition contraire des conventions collectives). Vous ne ferez aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, la nationalité, l'état matrimonial, l'origine ethnique ou tout autre statut légalement protégé d'une personne.

(d) **Harcèlement et abus.** Vous offrirez un lieu de travail exempt de harcèlement, qui peut prendre plusieurs formes, y compris un comportement sexuel, verbal, physique ou visuel qui crée un environnement offensant, hostile ou intimidant.

(e) **Santé et sécurité.** Vous vous efforcerez (i) d'offrir des conditions de travail sûres, (ii) d'offrir à vos employés une protection appropriée contre l'exposition aux matières dangereuses et (iii) de fournir à vos employés l'accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires propres.

(f) **Représentation par un tiers.** Vous respecterez la décision de vos employés d'adhérer à un syndicat et de le soutenir, ainsi que leur décision de s'abstenir de le faire lorsque la loi le permet.

(g) **Heures de travail et rémunération.** Dans les limites des fluctuations saisonnières normales et des autres fluctuations des besoins de l'entreprise, vous (i) maintiendrez un schéma global raisonnable d'heures de travail et de jours de congés requis pour vos employés afin que le nombre total d'heures de travail par semaine ne dépasse pas régulièrement les normes professionnelles ; (ii) verserez une rémunération juste et en temps opportun, y compris tout paiement de prime requis pour les heures supplémentaires ; et (iii) informerez les nouveaux employés au moment de l'embauche si les heures supplémentaires obligatoires constituent une condition d'emploi.

(h) **Pratiques disciplinaires.** Vous n'utiliserez aucun châtiment corporel ni aucune autre forme de coercition mentale ou physique comme forme de sanction.

(i) **Intégrité des affaires.** Vous favoriserez l'honnêteté et l'intégrité dans la conduite de vos affaires en sensibilisant vos employés à l'éthique et en leur fournissant une orientation et une formation sur les questions d'éthique. De plus, vous vous interdirez de payer ou d'accepter des pots-de-vin, d'organiser ou d'accepter des commissions, ou de participer à la corruption dans le cadre de relations commerciales ou gouvernementales.

(j) **Environnement et Développement durable.** Vous vous efforcerez d'améliorer continuellement votre performance environnementale en fixant des objectifs quantifiables qui réduisent l'impact de vos activités sur l'environnement et en œuvrant à leur réalisation.

16. Lutte contre la corruption. Vous n'offrirez ni ne paierez, directement ou indirectement, de l'argent ou tout autre objet de valeur au nom et pour le compte de MDLZ (y compris ses sociétés affiliées) à un agent public dans le but d'obtenir ou de conserver le marché de MDLZ ou d'obtenir un avantage commercial pour MDLZ ou pour aider MDLZ à diriger des affaires vers une personne ou de faciliter un processus administratif de routine. Le terme « agent public » comprend les fonctionnaires ou les employés administratifs, des entreprises d'État, des organisations internationales ou des partis politiques, les candidats politiques ou toute personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'une entité gouvernementale ou d'une organisation internationale. Vous n'offrirez ni ne paierez, directement ou indirectement, de l'argent ou aucun objet de valeur pour ou au nom de MDLZ (y compris ses sociétés affiliées) à toute autre personne ou personne morale à des fins illégales. Si MDLZ a des raisons de croire qu'un manquement à l'une des déclarations contenues dans la présente clause s'est produit ou pourrait se produire, MDLZ peut s'abstenir d'effectuer d'autres paiements aux termes du présent BC jusqu'à ce que MDLZ soit satisfaite par réception d'une confirmation qu'aucun manquement ne s'est produit ou ne se produira. MDLZ pourra annuler immédiatement le présent BC si elle conclut, à sa seule discrétion, que vous avez violé une déclaration figurant dans la présente clause ou qu'il est très probable qu'un manquement se produise.

17. Sous-traitance et cession. Sauf si la loi applicable le permet expressément, vous ne sous-traiterez ni ne céderez aucun de vos droits ou obligations en vertu du présent BC sans l'approbation écrite préalable de MDLZ, que celle-ci ne peut refuser sans motif raisonnable. MDLZ peut librement céder la totalité ou une partie du présent BC sans votre consentement, et ne sera pas responsable des obligations découlant du présent BC après la cession.

18. Conflits et intégralité du Contrat. Les conditions juridiques rattachées au présent BC ou liées à celui-ci régiront cet achat, à moins qu'un accord-cadre ou un accord général régissant les achats entre les parties (même s'il est signé avec des sociétés affiliées) existe ou soit mentionné dans les présentes, auquel cas les conditions de cet accord-cadre ou de cet accord général s'appliqueront. Autrement, le présent BC (ainsi que tout accord existant mentionné ci-dessus) constitue l'intégralité de l'accord entre vous et MDLZ en ce qui concerne les produits et services, et aucune discussion, accord, conduite ou pratique professionnelle préalable ne l'affectera. Les modifications ultérieures au BC doivent faire l'objet d'un document écrit signé par les deux parties. MDLZ pourra modifier les présentes conditions générales en le précisant dans le présent BC.

19. Contractant indépendant. Le présent BC ne crée pas de partenariat ou d'entreprise commune entre les parties ni ne confère à une personne qui n'est pas partie au présent BC le droit de faire respecter les dispositions de ce BC. Chaque partie est un contractant indépendant, n'a pas le pouvoir de lier l'autre partie et est seule responsable de ses employés et sous-traitants respectifs.

20. Autonomie des dispositions. Si une disposition du présent BC ne peut être légalement exécutée, les parties conviennent alors que cette disposition sera réputée modifiée au besoin pour la rendre exécutable tout en demeurant aussi proche que possible de l'intention des parties telle qu'exprimée dans le BC.

21. Non-exclusivité. Le présent BC n'est pas exclusif, et l'une ou l'autre des parties est libre de conclure des accords semblables avec toute autre personne, sauf indication contraire dans le présent BC.

22. Survie. L'exécution ou l'annulation du présent BC n'affectera pas les droits et obligations qui, de par leur nature, doivent être maintenus.

23. Absence de renonciation. La renonciation à un droit en cas de violation ou de manquement à l'une des dispositions du présent BC ne doit pas être interprétée comme une renonciation à un droit en cas de toute autre violation de la même disposition ou d'une disposition différente, et tout retard ou toute omission dans l'exercice d'un droit ou d'un privilège ne doit pas non plus être interprétée comme une renonciation à ce droit ou à ce privilège ou à tout autre droit ou privilège.

24. Signalement. Vous devez signaler tout acte répréhensible présumé commis par des employés de MDLZ dans le cadre de ce BC au Groupe en charge de l'Intégrité des Affaires de MDLZ en envoyant un e-mail à compliance@mdlz.com ou en accédant à la Ligne d'Assistance sur l'Intégrité ou à la WebLine via www.mdlzethics.com.